

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE
POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

QUEL TITRE ? 2

LE REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP) 2
 RESUME DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION 2
 Intitulé 2
 Niveau et/ou domaine d'activité 2
 Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis 2
 Base légale 6

A QUI S'ADRESSE CETTE PROCEDURE ?..... 7

LES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE. 7

ÉTAPE 1 : 7
 ÉTAPE 2 : 7
 ÉTAPE 3 : 8

LE DOSSIER DE SOUTENANCE 8

LA SOUTENANCE 10

VALIDATION PARTIELLE 11

LES FRAIS DE SOUTENANCE 12

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

Quel titre ?

Cette procédure porte sur l'obtention du titre d'architecte d'intérieure- designer nsf 233 certifié au niveau 7 du répertoire nationale des compétences professionnelles par la délibération de France Compétences du 16 juin 2021 .

Il peut être retrouvé sur le site de France

Compétences...https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Dont voici un extrait de la fiche répertoire numéro 35678

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Architecte d'intérieur-designer

Autorité responsable de la certification Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Ecole Supérieure des Arts Modernes

Directeur ESAM DESIGN

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 7

Convention(s) :

Code(s) NSF : 233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le rôle premier de l'architecte d'intérieur - designer est de concevoir de nouveaux espaces dans le cadre du bâti existant. Loin d'un simple habillage de surface, son intervention l'amène à interroger et redéfinir l'existant et à en redistribuer les volumes, ce qui peut conduire à des reprises en sous-œuvre. Souvent en aval ou conjointement à l'architecte, il contribue ainsi à adapter au mieux un lieu à ses utilisateurs et à leurs besoins, à l'ancrer dans le présent tout en le préparant à son devenir.

Il est également en mesure de concevoir les objets liés à l'aménagement d'un espace donné et à ses fonctions (mobilier, accessoires, éclairages). Il a donc une vision globale du projet. Ce qui fait de lui un acteur de la création architecturale contemporaine et un témoin des évolutions de la société.

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

Les activités visées par le titre sont les suivantes :

- 1- Analyser le projet et construire le programme
- 2- Création et conception de nouveaux objets, espaces et cadres de vie
- 3- Expression et mise en valeur du projet
- 4- Maîtrise d'œuvre, direction de la construction et de la fabrication
- 5- Gestion de l'activité

Les compétences ou capacités attestées sont :

- **Diagnostiquer** l'état d'un lieu afin d'estimer le périmètre de la réhabilitation nécessaire
- **Évaluer** ses qualités propres, ses limites et ses contraintes de transformation afin de définir le Genius loci
- **Analyser** son environnement physique et son cadre réglementaire pour légitimer l'intervention à la fois par-rapport à son contexte et à la législation
- **Être à l'écoute** du client/maître d'ouvrage afin de cerner ses besoins et attentes
- **Construire** un cahier des charges ou **piloter** sa construction afin de transformer les besoins et attentes du client/maitre d'ouvrage en éléments de projet identifiés
- **Mettre en corrélation** le cahier des charges avec une enveloppe budgétaire afin de viabiliser le projet
- **Mettre en corrélation** le cahier des charges avec l'analyse de l'existant afin de viabiliser le projet
- **S'assurer** des modalités d'édition dans le cadre d'un projet de design ou des modalités contractuelles dans le cadre d'un projet d'architecture afin d'en garantir la rémunération
- **Réaliser** ou **diligenter** une enquête d'usage afin de comprendre les enjeux humains du projet
- **Examiner** les ressources documentaires et les études et analyses existantes dans le domaine d'application concerné pour améliorer sa compréhension des enjeux de projet
- **Échanger** sur ce thème avec le maître d'ouvrage/client pour affiner le programme
- **Réfléchir** sur la qualité et l'évolution des usages et pratiques liés au lieu ou à l'objet afin d'inscrire le projet dans la durée
- **Analyser** les interactions contextuelles liées au projet (impact écologique, environnement économique, contexte social, commercial ou culturel, enjeux d'urbanisme) afin d'en cerner tous les enjeux, dans l'espace et dans le temps et d'en extraire des problématiques architecturales
- **Transformer** le cahier des charges initial en programme pour avoir une vision globale du projet
-
- **Analyser** les réponses apportées à des projets architecturaux similaires pour nourrir sa propre démarche de recherche

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

- **Mettre en place** une méthodologie de travail et de réflexion pour guider la recherche
 - **Inscrire** cette recherche dans des problématiques contemporaines afin d'en garantir la pertinence
 - **Utiliser** des outils de recherche formelle et plastique pour développer des propositions
 - **Concevoir** des scénarios d'usage afin de tester les propositions
 - **Programmer** des espaces et des fonctions pour répondre aux besoins du programme
 - **Définir** un parti pris architectural ou de design articulé à la programmation et aux scénarios d'usage afin de donner une identité au projet
 - **Proposer** le concept au client/maître d'ouvrage afin de le faire évoluer par l'échange et le dialogue
 - **Développer** la singularité de la proposition pour affirmer sa vision personnelle du projet
 - **Affiner** les solutions proposées pour une meilleure qualité d'usage
 - **Produire** les documents nécessaires pour concrétiser le concept en proposition fonctionnelle ou architecturale complète
 - **Respecter** les normes et réglementations afin de rendre la maîtrise d'œuvre possible
 - **Identifier** les expertises externes requises pour développer le projet (BET)
 - **Commanditer et coordonner** les bureaux d'étude et experts qui auront été nécessaires pour concrétiser la faisabilité du projet
 - **Analyser** les processus de mise en œuvre pour préparer la maîtrise d'œuvre ou la fabrication
 - **Apporter** éventuellement des solutions alternatives aux problèmes techniques ou **piloter** leur production pour la future maîtrise d'œuvre
 - **Établir** l'estimatif du projet afin de le faire coïncider avec les objectifs économiques de la maîtrise d'ouvrage
-
- **Identifier** des éléments visuels et verbaux requis pour permettre une bonne compréhension du projet par le maître d'ouvrage/client
 - **Réaliser** les maquettes, les infographies, dessins et planches de présentation nécessaires à la bonne compréhension du projet ou **diriger** leur réalisation
 - **Argumenter** sur le projet pour en justifier les choix
 - **Mettre en valeur** l'identité unique du projet par les éléments graphiques, plastiques et verbaux adaptés pour en démontrer la pertinence
 - **Définir** une charte graphique en adéquation au style du projet pour en renforcer la cohérence
 - **Construire** un discours personnel sur le projet afin d'en transmettre la singularité
 - **Identifier** les corps de métier et processus de fabrication requis pour la bonne marche de la maîtrise d'œuvre
 - **Respecter** les procédures d'appel d'offres publiques et privées afin de respecter le cadre légal
 - **Produire** ou **diriger** la production des documents techniques d'exécution et de consultation des entreprises nécessaires à la fabrication ou à la construction pour permettre le chiffrage et la discrimination des devis
 - **Discriminer** les devis mieux-disant dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue pour défendre les intérêts du client/maitre d'ouvrage

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

- **Mettre en place** un planning de chantier ou de fabrication et **coordonner** les expertises techniques nécessaires à la mise en œuvre du projet pour en garantir l'exécution dans les délais prévus
- **Contrôler** la bonne exécution des travaux ou **s'assurer** de la délégation de ce contrôle afin de garantir la bonne fin des travaux
- **S'assurer** du respect du cadre légal et réglementaire de la conduite des travaux pour mettre le chantier en conformité
- **Souscrire à l'obligation d'assurance** pour garantir sa responsabilité professionnelle
- **Faire respecter** les clauses techniques afin de garantir la bonne exécution du projet
- **Faire respecter** le budget et les délais prévus pour assurer les intérêts du maître d'ouvrage
- **Produire** les comptes-rendus et attestations nécessaires pour prouver le respect des points ci-dessus
- **Fournir** au maître d'ouvrage les documents requis après réception des travaux (DOE) afin de mettre en conformité les ouvrages exécutés et les plans d'exécution, d'en prescrire la maintenance et d'en permettre l'assurance en cas de sinistre
- **Procéder** à la levée des réserves afin de clôturer le chantier
- **Contrôler** la réception du prototype en design afin d'en garantir la conformité

- **Actualiser** ses connaissances en matière réglementaire, juridique et normative pour rester en conformité dans sa pratique
- **Suivre** les évolutions des techniques et des produits du bâtiment pour enrichir ses compétences techniques
- **Suivre** l'actualité du secteur d'activité pour rester en phase avec les évolutions du marché
- **Maintenir** une veille sur les appels à projet qui peuvent concerner le secteur d'activité afin de conserver un portefeuille d'activité constant en croissance
- **Suivre** l'évolution des modes de vie et des pratiques sociales pour faire évoluer sa pratique du projet
- **Suivre** les travaux de recherche formelle ou conceptuelle dans le champ artistique pour conserver une vivacité conceptuelle
- **S'assurer** des moyens d'une formation continue pour rester en phase avec les évolutions du secteur d'activité
- **Choisir** la forme juridique de son activité afin qu'elle soit adaptée à ses besoins
- **Recruter** ses collaborateurs afin de répondre aux besoins en croissance et en compétences de son activité
- **S'assurer** des moyens de leur formation continue afin qu'eux aussi soient en phase avec les évolutions du secteur d'activité
- **Agrandir** son réseau de partenaires, d'entreprises et d'artisans pour enrichir les appels d'offres
- **Communiquer** sur son activité afin d'augmenter sa notoriété et de développer sa clientèle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

L'architecture commerciale
L'événementiel
Le space planning et l'aménagement de bureaux
Le secteur résidentiel
Le secteur des collectivités
L'hôtellerie, la restauration et les secteurs d'activité liés au tourisme
Le design produit

Métiers :

Architecte d'intérieur/designer (euse) indépendant(e) ou Manager (euse) d'agence
Responsable d'agence d'architecture intérieure ou de design
Responsable du département architecture intérieure dans un cabinet d'architecture
Chef (fe) de projet en agence de design ou d'architecture intérieure
Architecte d'intérieur dans le service architecture commerciale d'une agence de communication
Architecte d'intérieur/designer (euse) au sein du service « Visual merchandising » d'une marque ou d'une chaîne

Codes des fiches ROME les plus proches :

- [F1102](#) : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Accessible en Polynésie Française X

Liens avec d'autres certifications Accords européens ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Arrêté du 25/02/2016 publié au J.O. le 17/03/2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Architecte d'intérieur/designer" avec effet au 16/06/2015 jusqu'au 17/03/2019.

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

Historique de la certification :

Certification précédente : [ARCHITECTE D'INTERIEUR-DESIGNER](#)

A qui s'adresse cette procédure ?

Toute personne ayant exercé en France pendant une durée totale cumulée de un an l'ensemble des activités décrites dans la fiche répertoire ci-dessus. Ces activités ont pu être exercées à titre salarié, non salarié ou bénévole.

Les périodes de formation initiale ou continue ainsi que les périodes de stage et de formation en milieu professionnel ne sont pas prises en compte.

Les différentes étapes de la procédure.

4 étapes ponctuent cette procédure :

Etape 1 :

du 15 octobre au 1er mars de chaque année : rendez-vous d'information avec un membre de la direction ou de l'équipe pédagogique de l'Esam design. Le candidat y expose son projet, son parcours et sa motivation.

Etape 2 :

Avant le 17 mars le candidat dépose ou envoie à l'organisme son dossier de recevabilité de sa demande.

Ce dossier comprend :

Un curriculum vitae et un dossier de références présentant les projets sur lesquels le candidat a travaillé.

Les justificatifs de son exercice professionnel pendant une durée cumulée de 1an en France : bulletins de salaires, ou certificats de travail, ou extrait kbis de société, ou justificatif du paiement de la taxe professionnelle, ou certificat d'assurance de responsabilité civile de maitre d'œuvre ou déclaration accompagné de facturation en tant que auto entrepreneur.

Son parcours de formation et les justificatifs de ses diplômes, certificats ou évaluation obtenus.

Une lettre de motivation exposant les motifs de la demande de VAE pour ce titre.

Un engagement sur l'honneur de ne pas déposer plus de 2 autres demandes de VAE autre que celle susmentionnée pour l'année civile en cours.

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

Etape 3 :

Réception de l'avis de recevabilité du dossier et de sa présentation devant la commission de VAE avant le 10 Avril.

Si l'Esam design venait à rendre un avis défavorable elle doit l'argumenter par écrit auprès du candidat ;

Etape 4 : soutenance du dossier devant un jury de VAE.

Cette soutenance est programmée pendant la première quinzaine de Juin.

Pour l'année 2023 la date est arrêtée au Lundi 5 juin 2023.

Le dossier de soutenance

Outre le dossier de recevabilité, le candidat constitue un deuxième dossier de VAE proprement dit.

Ce dossier comprend :

- ✓ un descriptif des activités menées et des responsabilités confiées au sein de ces activités
- ✓ un dossier exhaustif de ses projets de références.
- ✓ un bilan des compétences et savoirs acquis
- ✓ Au moins deux projets complets, correspondant au secteur d'activité couvert par le titre et d'un certain niveau de complexité.

Les candidats peuvent demander une **assistance méthodologique** en centre pour réaliser leur dossier, en fonction des disponibilités de l'école. Les modalités peuvent être adaptées suivant le nombre de candidats. Cette assistance est facultative.

Les dossiers qualifiés de « complets », afin de valider l'intégralité des compétences requises, devront comprendre :

Grand projet phase analyse

- Diagnostic architectural de l'existant
- Analyse du site du projet et de son contexte urbain ou territorial
- Étude du cadre réglementaire de l'intervention (CCAP, PLU, classification ERP, normes environnementales)
- Rédaction du cahier des charges
- Étude du positionnement économique du projet
- Étude des conditions de faisabilité

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

- Enquête d'usage auprès des acteurs et usagers du projet
- Analyse documentaire
- Mémoire de projet : partie analyse du projet
- Étude chrono topique
- Étude des flux
- Programme du projet
- Organigramme du projet

Grand projet phase conception

- Analyse de références et études de cas
- Contrôle méthodologique en tutorat de projet
- Notes d'intention
- Modèles et schémas conceptuels
- Dossiers de recherche
- Études de zoning
- Maquettes d'étude
- Conception d'un APS
- Conception d'un APD
- Maquettes de principe et détails de mise en œuvre

Grand projet phase jury

- Mise en situation de présentation client/maitre d'ouvrage devant un jury
- Composition des planches et installation de la présentation du projet au jury

Grand projet phase jury

- Mise en situation de présentation client/maitre d'ouvrage devant un jury

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

- Composition des planches et installation de la présentation du projet au jury

Grand projet phase conception & stages

- Production de documents types destinés aux entreprises (simulation DCE)
- Pratique de l'appel d'offre
- CCAP, DCE et devis fournis dans le cadre d'une VAE
- Prototypage de projet en design avec partenariat artisan/entreprise
- CCTP, DGPF et plannings fournis dans le cadre d'une VAE
- PV de chantier et attestations d'assurance fournis dans le cadre d'une VAE
- PV de chantier et attestations d'assurance fournis dans le cadre d'une VAE

Grand projet phase analyse

- Dossier de recherche
- Dans le cadre d'une VAE, portfolio professionnel de projets
- Dans le cadre d'une VAE, rapport d'activité et formations complémentaires éventuellement suivies
- Dans le cadre d'une VAE, fiches de postes occupés

La soutenance

Le lieu

L'Esam design ne dispose que d'un seul centre de certification :

17 Rue Jacquemont 75017 Paris ou les lieux qui en constituent ses annexes.

Le jury

Le dossier est présenté devant un jury composé de 3 professionnel(le)s extérieur(e)s à l'école et d'un membre de l'équipe pédagogique.

Au sein cette équipe, un équilibre entre employeurs et employés et entre hommes et femmes est assuré. (Il est à noter que les membres de l'équipe pédagogique de l'Esam design sont tous des professionnels en exercice).

Lorsque des personnes ayant appartenu à l'entreprise ou à l'organisme où le candidat exerce son activité, ou ayant accompagné le candidat dans sa démarche, sont membres de ce jury, elles ne peuvent participer à ses délibérations concernant le candidat concerné.

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

La soutenance

L'entretien dure au minimum une heure. Le candidat expose son parcours, sa démarche, son engagement créatif et professionnel et présente de manière structurée et formelle les projets choisis pour constituer son dossier. Le jury examine les documents et évalue les acquis de l'expérience en regard des compétences requises telles qu'elles sont décrites dans le référentiel d'activités et de compétences enregistré au RNCP et selon des critères d'évaluation identiques.

La délibération

Suite à l'entretien et après délibération, le jury peut attribuer le titre, procéder à une validation partielle ou ne valider aucune compétence. Il énonce le résultat à l'oral après la délibération et adresse ensuite une confirmation écrite du résultat sous 8 jours.

Le jury de VAE se réunit un fois par an.

Le jury est souverain.

Validation partielle

A défaut, le jury peut valider l'expérience du candidat pour une partie des connaissances, aptitudes et compétences exigées pour l'obtention du certificat.

En cas de validation partielle, le jury se doit d'informer le candidat sur la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire et de formuler des préconisations sur les modalités d'obtention desdites compétences (orientation professionnelle, formation complémentaire, etc.). Le président du jury remet un rapport détaillé à la direction de l'école. Par ailleurs, toute validation partielle donne lieu à la délivrance d'une attestation.

Cette validation partielle est acquise définitivement.

Le candidat souhaitant compléter ses compétences et en apporter la preuve de nouveau au jury pourra alors bénéficier de l'assistance méthodologique à la formalisation de son dossier.

Le candidat devra repasser devant le jury de VAE qui se réunit une fois par an pendant la première quinzaine de juin.

Une demande de soutenance sus ces aptitudes partielles devra être déposée ou envoyée à l'Esam Design par recommandé avant le 30 mars de chaque année.

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

Le jury jugera de l'acquisition de ces compétences, connaissances et aptitudes complémentaires suivant les mêmes critères d'évaluation qu'à la session initiale et décidera alors de l'attribution du titre.

Chaque candidat ne peut disposer que d'une seule session complémentaire afin de valider l'intégralité des compétences. Aucun autre délai ne sera accordé.

Il est rappelé que la durée de validité des décisions prises par le jury de VAE est définitive.

La remise des diplômes

Comme pour les jeunes diplômés de la formation initiale, les candidats reçus au diplôme par le biais de la procédure de VAE, reçoivent leur certificat à l'occasion de la cérémonie de remise programmée dans un délai de 20 jours après la soutenance.

Les frais de soutenance

La préparation du jury, les séances de conseil et la réunion du jury ont un coût.

Une distinction est faite entre les anciens élèves imprégnés de l'ambiance de l'école dont nous possédons des éléments du dossier scolaire et qui n'ont pas pu bénéficier de la certification du titre et les professionnels extérieurs.

La préparation du jury, les séances de conseil et la réunion du jury ont un coût qui peut être pris en charge dans le cadre du CPF.

Pour la session de juin 2023

Les frais de soutenance de VAE s'élèvent à 500 euros pour un ancien élève de l'Esam design.

Les frais de soutenance pour un professionnel non issu de l'école s'élèvent à 700 euros

En cas de validation partielle, le candidat sera exonéré des frais de soutenance du 2^{ème} passage pendant 5 ans.

ESAM design étant régie par la loi Astier, elle n'est pas assujettie à la TVA.

Taux de réussite des promotions précédentes.

2018 : 33% des candidats ont obtenu leur VAE .

2019 : 60% des candidats ont obtenu leur VAE .

2020 : 100% des candidats ont obtenu leur VAE ;

GUIDE DE LA PROCÉDURE DE VAE

POUR L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR - DESIGNER

2021 : 75 % des candidats ont obtenu leur VAE

2022 : 75 % des candidats ont obtenu leur VAE